

L'éducation

(Texte complet)

L'éducation sous l'Ancien Régime

Sous l'Ancien régime, l'école n'est pas organisée par l'administration. Elle n'est pas obligatoire. Un Edit Royal, de 1625, encourage les communes à ouvrir des écoles à condition que le maître soit approuvé par le curé et l'Église. Aussi, dès le XVIII^{ème} siècle, des conflits éclatent entre celle-ci et l'autorité municipale.

Même si le maître reçoit très peu, la dépense étant très lourde pour un village à cette époque. Quand le curé fait l'école, il peut toucher la rétribution prévue pour le maître, ce qui lui permet d'augmenter ses faibles revenus de la portion congrue et du casuel. La portion congrue est la partie du revenu des dîmes reversée aux curés, à Vassieux elle est d'environ 700 livres par an à la veille de la Révolution. Le casuel provient des dons et indemnités lors des baptêmes, mariages, enterrements.

L'Intendant du Roi plafonne les gages du maître à 72 livres pour 6 mois. La rétribution de chaque parent pour un enfant varie en fonction du niveau enseigné et du nombre d'enfants à l'école et se situe entre 2 et 10 sols par mois. Les contribuables les plus pauvres sont dispensés de la rétribution. Parfois, cette rétribution est en nature : pain, œufs, etc. Dans la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, comme les difficultés économiques s'accroissent, les parents ne pourront pas tous envoyer les enfants à l'école. Parfois ils réduiront leur présence à quelques mois pendant l'hiver ou à quelques demi-journées par semaine.

Un enseignement médiocre

Au XVII^{ème} siècle et au XVIII^{ème} siècle, jusqu'à la Révolution, l'école n'est pas obligatoire et ne se déroule généralement que pendant 6 mois de l'année, pendant les mois d'hiver, période où les enfants ne sont pas requis pour participer aux travaux agricoles. L'instituteur, en principe, est recruté par la commune, même si le curé, voire l'évêque, doivent donner leur approbation. On demande un certificat de bonnes mœurs et aussi des certificats des communes où l'instituteur a enseigné précédemment, et une belle écriture !

Le rôle de l'éducation est souvent confié au curé qui fait partie des rares habitants de la commune possédant les rudiments lui permettant d'enseigner. Mais l'église y trouve un double intérêt : d'une part cet enseignement permet d'inculquer aux enfants les valeurs chrétiennes qu'elle défend et qui forment globalement le socle moral de la société de cette époque. D'autre part, elle permet d'enseigner le français aux enfants. En effet, à Vassieux comme dans pratiquement tous les villages de France on ne parle pas français, mais le patois. C'est pourquoi, le sermon, où s'exerce au maximum l'idéologie chrétienne est bien dit en français, même si l'essentiel de la messe est en latin. En réalité la plupart des habitants ne comprennent pas le latin et plus ou moins bien le français.

Le plus souvent les communautés se débrouillent comme elles peuvent pour tenter d'instruire un minimum la population. De 1754 à 1789 il y eut à Vassieux un maître pour garçons. Pour les filles on ignore. Par contre il n'y aurait pas eu d'autres maîtres dans les autres villages du plateau. Les villages sont pauvres et n'ont pas les moyens...

Comme c'est l'église qui assure et contrôle l'enseignement, elle s'oppose à la mixité qu'elle juge dangereuse, et elle interdit donc que les filles et les garçons fréquentent la même école. Il existe bien sûr des exceptions : on répartit alors garçons et filles dans deux rangées bien distinctes de la salle de classe. Idéologiquement, le programme d'enseignement n'est pas le même pour les filles et les garçons. Celles-ci apprennent les travaux de couture. À Vassieux, probablement le filage de la laine, quelques « bonnes manières » et un peu de lecture. De leurs côtés, les garçons apprennent à

lire et à écrire, à compter, et ce qui est important pour un village comme Vassieux, le calcul lié à l'arpentage. En effet, l'extrême petite taille des parcelles et leur imbrication impliquent que chaque petit propriétaire soit à même de mesurer et de délimiter avec précision ses parcelles. Tous apprennent des prières et le catéchisme.

À Vassieux comme dans d'autres villages, de nombreux problèmes se posent pour organiser l'enseignement des enfants. Il faut trouver un maître, ce qui est difficile car peu sont capables d'avoir un niveau suffisant, même si l'on se contente de peu. Généralement, il s'agit d'un paysan qui a réussi à apprendre les rudiments et qui, pendant les mois d'hiver, vient se placer dans un village. Il reçoit une modeste contribution de la commune et une rétribution complémentaire donnée par les parents de chaque enfant. Il faut aussi trouver à le loger et à le nourrir, souvent dans une famille. Cet accueil se fait parfois à tour de rôle.

Il faut aussi trouver une salle ; parfois la commune loue une chambre chez un habitant ou met à disposition une salle du bâtiment communal, s'il y en a un. A Vassieux se pose la dispersion de l'habitat, en particulier en hiver. Depuis l'Échaudat jusqu'au bourg, ou même depuis La Mure, la distance est longue pour des enfants. Les cours sont répartis sur la journée, tôt le matin de 6h/7h et jusqu'à 16h, soit environ 6h/jour, 6 jours sur 7. Mais là encore l'école n'étant pas obligatoire, ni gratuite, les enfants sont souvent très intermittents à l'école. Les parents attendent du maître une grande autorité, qu'il tienne les petits campagnards sous « la fêrule », c'est à dire à la baguette ; les châtiments physiques ne sont donc pas exclus.

Sous l'Ancien régime, le diocèse de Die compte 140 paroisses et 92 écoles, dont l'enseignement est assuré pour la plupart par des religieux, dont une à Vassieux. En 1806, sous l'Empire, on compte un maître, mais qui reste les six mois d'hiver, payé par la commune, alors que l'on compte 900 habitants. En principe, si l'on compare avec d'autres villages, on aurait dû avoir 90 enfants scolarisés, soit 25 filles et 65 garçons. Dès avant la Révolution, on sait, qu'il y eut deux maîtres à Vassieux. L'un sans doute exerçant vers les Granges, et l'autre au bourg. (Source : *L'Enseignement et la Révolution dans le Drôme. Etudes Drômoises, mars 1989*) fin de l'article. La présence du Prieuré qui assure le service paroissial a peut-être permis qu'un peu d'enseignement ait été proposé aux garçons du village. On sait également qu'avant la Révolution, Vassieux fait partie des 241 communes de la Drôme sur 355 qui possèdent une école.

Mais les quelques informations que l'on a, et le fort taux d'illettrisme attesté dans la commune, nous incite à penser que l'enseignement n'était suivi que par très peu d'enfants ou que très partiellement. Il faut bien reconnaître que l'ensemble de ces conditions ne permet pas aux enfants de progresser. Ce qui est acquis un hiver est oublié l'année suivante. D'où le faible taux d'habitants sachant lire et écrire. Cependant, à Vassieux, et c'est un fait semble-t-il assez rare, des filles ont pu suivre un enseignement dispensé par des religieuses venues de Gap et appartenant à l'ordre de la Providence. Deux religieuses se sont succédé à Vassieux au XIX^{ème} siècle. L'une enseignait et l'autre servait d'adjointe (ménage, cuisine, etc.),

Les résultats de l'enseignement ne sont pas du tout satisfaisants puisqu'au XVII^{ème} siècle 17% des habitants de la Drôme savait lire et écrire. Dans les campagnes, ce pourcentage s'abaisse encore. En 1801 on peut relever un fort taux d'illettrisme parmi la population du plateau. En effet, on connaît le pourcentage de personnes qui savent lire dans le canton de La Chapelle :

- La Chapelle : 10 à 20%
- Saint Julien : 10 à 20%
- Saint-Martin : 10 à 20%
- Saint Agnan : 5 à 10 %
- Vassieux : moins de 5%

Ce pourcentage rapporté à la population de Vassieux en 1800 conduit à évaluer à environ 50 personnes au maximum qui savent lire et écrire. Vassieux se trouve donc à la traîne. Lorsque l'on lit les registres officiels des recensements établis à partir de 1836, on constate que le préposé fait de nombreuses fautes d'orthographe. A titre de comparaison, le taux de lecteurs est de 30% à Die et de 60% à Montélimar. Soulignons cependant que cette même année, Marucaud Hypolite, 18 ans, est admis à l'École normale de Grenoble. Une belle et exceptionnelle réussite.

La République développe progressivement l'école.

C'est le XIX^{ème} siècle qui apportera des progrès lents dans le domaine de l'éducation. En 1833, la loi Guizot rend obligatoire la création d'une école de garçons dans chaque commune de plus de 500 habitants, ce qui est le cas à Vassieux à cette époque. En 1836, la loi Pelet encourage la création d'écoles de filles. L'Église tente de noyauter le système scolaire en présentant de nombreux maîtres. A Vassieux, un fait divers original apparaît dans la presse : le curé refuse de dire la messe parce qu'il est payé par l'état...

L'école primaire républicaine se construit surtout entre 1879 (création des écoles normales primaires) et 1886 (la loi Goblet laïcise le personnel enseignant). Durant cette période, elle devient aussi gratuite, laïque et obligatoire pour les deux sexes dès 6 ans. L'école est pensée comme le ciment du projet d'unification de la nation. Instituteurs et institutrices sont chargés de porter le message républicain auprès de toutes les classes sociales. La loi Falloux (1850) cherche à développer l'enseignement primaire en fixant le principe d'une école de garçons dans toutes les communes et d'une école de filles pour « celles qui en ont les moyens ».

L'école que les lois Ferry rendent gratuite, obligatoire et laïque en 1881-1882 est au cœur de ce projet républicain. Une grande importance est accordée à l'enseignement qui doit former les citoyens et enraciner la République en diffusant largement les valeurs. La loi municipale de 1884 oblige chaque commune à se doter d'une mairie sur le fronton de laquelle on peut lire la devise républicaine à côté du drapeau tricolore. L'adhésion de l'école à la République est renforcée par le fait que la mairie abrite aussi souvent l'école primaire. C'est le cas à Vassieux avant la destruction du bâtiment en juillet 1944. Les autorités municipales et militaires ainsi que les instituteurs deviennent les promoteurs de fêtes républicaines. L'inauguration des mairies et des écoles et la remise des prix aux élèves à la fin de l'année scolaire sont des moments de communion citoyenne.

Au cours du XIX^{ème} siècle, les gouvernements successifs s'efforcent d'améliorer l'enseignement primaire, tout en devant accepter ou lutter contre la volonté de l'Église catholique de contrôler la formation intellectuelle et morale des jeunes Français.

Les progrès et le développement du système scolaire au cours du XIX^{ème} siècle vont porter leur fruit.

En effet, en épluchant les recensements de 1866 et 1872, particulièrement détaillés, on peut relever les données suivantes :

En 1866, à Vassieux, sur 850 habitants, 180 sont analphabètes (21%), 126 savent lire (15%), 471 (55%) savent lire et écrire, 73 n'ont pu être précisés.

À comparer avec La Chapelle: sur 1320 habitants, 454 sont analphabètes (34%), 425 savent lire (32%) et 441 lire et écrire (33%).

En 1872, à Vassieux, sur 800 habitants, 153 sont analphabètes (19 %), 137 savent lire (17%), 476 (59%) savent lire et écrire, 34 n'ont pu être précisés.

À comparer avec La Chapelle: sur 1279 habitants, 412 sont analphabètes (34%), 322 savent lire (32%) et 503 lire et écrire (39%) , 41 n'ont pu être précisés.

Ces données doivent être prises avec précaution étant donné que nombre d'habitants n'ont pu être

interrogés. Néanmoins, on peut constater que Vassieux a un taux de lecteurs et scripteurs bien supérieur à celui de La Chapelle. En revanche, les habitants très mal à l'aise avec la langue française écrite sont nombreux. On peut penser que la population du village était du point de vue de langue française écrite assez clivée.

Les années 80 sont marquées par des changements fondamentaux dans le système éducatif français, changements essentiellement portés, du moins au début, par Jules Ferry. La loi instaure un enseignement obligatoire de 6 à 13 ans, les enfants pouvant toutefois quitter l'école avant cet âge s'ils ont obtenu le certificat d'étude institué le 28 mars 1882. La laïcité proclamée dès 1881 avec la suppression de l'éducation religieuse dans l'enseignement public, est renforcée par la loi Goblet (1886) qui interdit aux religieux d'enseigner dans le public.

Les « Hussards noirs » sont les figures emblématiques de cette époque. Luttant dans leurs « maisons d'école » contre leur municipalité cléricale et le curé de leur paroisse, ces instituteurs, souvent d'origine modeste, inculquent aux écoliers les valeurs de la République par l'enseignement de l'histoire, de la morale et de l'instruction civique. En 1904, Emile Combes fait interdire aux religieux d'enseigner dans les écoles religieuses. En 1905, on assiste à la séparation de l'église et de l'État.